

Politique 31 du SEIC **Bourses d'études - lignes directrices et demande**

Telle qu'amendée en novembre 2015

Le Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (SEIC) offre chaque année cinq (5) bourses d'études nationales de 1 000 \$ aux personnes dont les demandes sont retenues.

Si les fonds recueillis au cours d'une année donnée dépassent 25 000 \$, à chaque montant de 2 000 \$ en sus du repère de 25 000 \$, une (1) bourse supplémentaire pourra être octroyée cette année-là à condition qu'un nombre suffisant de candidatures acceptables soient reçues, jusqu'à concurrence d'un maximum de quinze (15) bourses au total.

Les cinq (5) premières bourses d'études seront octroyées à un-e candidat-e de chacune des cinq régions. Si d'autres bourses sont octroyées pour l'année, elles le seront en fonction du mérite.

Signalons que toute personne qui reçoit une bourse d'études du SEIC ne pourra pas faire demande pour une bourse d'études du SEIC pour les prochaines cinq (5) années consécutives.

Des copies des formulaires de demande seront présentées à l'exécutif de votre section locale, aux membres de l'Exécutif national et aux bureaux syndicaux national et régionaux du SEIC et portées au site Web du SEIC.

Admissibilité :

Toutes les bourses d'études sont accessibles aux membres en règle du SEIC, à leurs conjointes et conjoints de droit ou de fait (y compris les partenaires de même sexe) et aux personnes à leur charge. Cependant, il n'est pas accordé plus d'une bourse d'études à une même famille pour une année donnée.

1. À cette fin, la personne à charge d'un membre en règle du SEIC est :
2. la personne dont le membre est la mère ou le père biologique ou la grand-mère ou le grand-père biologique, qu'elle soit née à l'intérieur ou à l'extérieur des liens conjugaux;
3. la personne qui est entièrement à la charge du membre et dont le membre a, ou avait, immédiatement avant que la personne n'atteigne l'âge de dix-neuf (19) ans, la garde et le contrôle, de droit ou de fait;

4. l'enfant ou le petit enfant de la conjointe ou du conjoint, de droit ou de fait, du membre;
5. l'enfant adopté par le membre.

Exigences :

- Une composition ou un exposé de 600 à 800 mots, sur support audio, visuel (peinture, dessin, sculpture, photographie) ou vidéo, qui exprimerait votre point de vue sur l'un des sujets suivants :
 - La contribution des travailleuses ou travailleurs à la collectivité;
 - Ce que vous prévoyez comme rôle des syndicats pour l'avenir;
 - Comment peut-on lutter contre les attaques sur les services publics et les régimes de pension à prestations déterminées?
- Brève déclaration d'une personne pouvant donner des renseignements sur votre travail, vos capacités, votre caractère et votre rendement. Cette personne pourrait être une enseignante ou un enseignant, un membre du clergé, une dirigeante ou un dirigeant de la collectivité, un supérieur, etc. La déclaration peut être envoyée directement au SEIC.
- Preuve d'inscription indiquant le nom de l'université, du collège ou de l'établissement d'enseignement supérieur que vous fréquenteriez. La fréquentation est vérifiée avant l'octroi de la bourse.
- Votre relevé de notes le plus récent, sauf si vous n'êtes plus aux études depuis plus de deux (2) ans.

Si moins de cinq demandes sont reçues au cours d'une année donnée, les fonds restants seront conservés dans un fonds pour les années à venir.

Le SEIC se réserve le droit de ne pas octroyer une bourse s'il est jugé qu'aucune candidate ou aucun candidat ne satisfait aux exigences. Tous les documents présentés seront réputés appartenir au SEIC.

Le SEIC se réserve le droit d'ajouter un sujet facultatif pour une année donnée.



Instructions sur la façon de présenter une demande de bourse d'études

Votre demande **doit** être accompagnée ce qui suit :

1. Une lettre d'accompagnement qui :
 - indique le nom de l'université, du collège ou de l'établissement d'enseignement supérieur auquel vous êtes inscrit
 - décrit votre programme d'études et vos projets de carrière
 - donne des précisions sur votre implication communautaire et/ou syndicale
2. Une preuve d'inscription
3. Votre relevé officiel de notes le plus récent (si applicable)
4. Une composition ou un exposé de 600 à 800 mots, sur support audio, visuel (peinture, dessin, sculpture, photographie) ou vidéo qui exprimeraient votre point de vue sur l'un des sujets suivants :
 - La contribution des travailleuses ou travailleurs à la collectivité;
 - Ce que vous prévoyez comme rôle des syndicats pour l'avenir;
 - Comment peut-on lutter contre les attaques sur les services publics et les régimes de pension à prestations déterminées?
5. Une déclaration d'une personne qui indique son évaluation générale de votre travail, de vos capacités, de votre caractère et de votre rendement.

REMARQUE : Tous les documents présentés sont réputés appartenir au SEIC.

Tous les documents nécessaires doivent accompagner votre demande sinon elle sera jugée incomplète.

Si votre demande est retenue, vous devrez nous faire parvenir une photo de vous qui pourrait être portée à notre site Web.



Canada Employment and Immigration Union
Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Formulaire de demande de bourse d'études du SEIC

Doit être reçu au plus tard le **24 août 2020** par la poste, par télécopieur ou par courriel au :

Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
a/s bourse d'études du SEIC
275, rue Slater, pièce 1204
Ottawa, ON K1P 5H9

Télécopieur : 613-236-7871

Adresse courriel : national@ceiu-seic.ca

Nom

Adresse

Numéro de téléphone à la maison

Adresse de courriel

Numéro d'identification de l'AFPC
(ou celui de la personne à laquelle
vous êtes apparenté)

Si vous n'êtes pas un-e membre du SEIC, veuillez indiquer :

Votre lien de parenté avec le membre : Personne à charge : Conjoint-e:

Nom de la-du membre :

Numéro de téléphone au bureau :

Signature de la-du membre :

Signature de la personne présentant la
demande :
